

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Master Droit privé européen

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

#### Présentation de la formation

Le master *Droit privé européen* est une formation de la faculté de Droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges. Il a pour objectif de fournir aux étudiants des connaissances fondamentales, avec une dimension transversale, en droit privé, en droit européen et en droit international. Il permet aux diplômés d'exercer des professions libérales dans les domaines juridiques et judiciaires ainsi que des métiers de la fonction publique après avoir passé des concours ou examens d'entrée.

En première année, la formation comporte deux parcours : *Carrières judiciaires et sciences criminelles* et *Droit pénal international et européen*. En seconde année, la formation comprend trois spécialités : *Droit privé général et européen*, *Droit pénal international et européen* et *Histoire du droit et des institutions* (ou *Institutions coutumières et gestion des conflits*), qui fait l'objet d'une cohabilitation avec les universités de Poitiers et de La Rochelle.

Le master *Droit privé européen* est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence en Droit ou d'un diplôme équivalent.

## Analyse

#### Objectifs

Le master *Droit privé européen* est une formation dont les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement identifiés dans le dossier. Il est nettement axé sur l'influence des droits européens et du droit international sur le droit français. La formation se décline en trois spécialités rattachées à l'Observatoire des mutations institutionnelles juridiques (OMIJ) : *Droit privé général et européen*, *Droit pénal international et européen* et *Histoire du droit et des institutions*, même si le rattachement de cette dernière à la mention *Droit privé européen*, et *Droit européen* à partir de la rentrée 2016, reste artificiel.

La formation a pour objectif de fournir aux étudiants un approfondissement des connaissances fondamentales en vue d'exercer des professions libérales dans les domaines juridiques et judiciaires, après avoir passé des concours ou examens d'entrée (avocats spécialisés, magistrats, conseils juridiques, juristes d'entreprise, juristes dans une association ou une ONG, etc.) ou de poursuivre en thèse en vue de devenir enseignant-chercheur.

Les objectifs pédagogiques sont clairement précisés tant en termes d'acquisition des connaissances que des compétences, et les débouchés professionnels identifiés.

### Organisation

La lisibilité de l'architecture de la formation entre la première et la seconde année n'est pas aisée au regard du dossier qui fait état de deux « parcours » en première année : *Carrières judiciaires et sciences criminelles* et *Droit pénal international et européen* qui ne coïncident pas directement avec les trois spécialités proposées en seconde année. La création d'un parcours *Histoire du droit* dès la première année, pour la rentrée 2016, facilite la lisibilité de l'architecture de la formation au moins d'un point de vue purement formel.

En première année, la formation, généraliste, permet une mutualisation de certains enseignements. Cependant, la dimension européenne affichée est absente des enseignements proposés au premier semestre du parcours *Carrières judiciaires et sciences criminelles* avec uniquement une orientation internationale assurée par le cours de *Droit international privé*. De surcroît, un seul enseignement d'histoire est proposé au second semestre aux étudiants qui souhaitent se spécialiser en *Histoire du droit et des institutions*.

En seconde année, le contenu des différentes spécialités est assez pertinent. Seul enseignement de la spécialité *Histoire du droit et des institutions* a une orientation européenne, ce qui témoigne du rattachement assez artificiel de cette spécialité à la mention.

Plus globalement, la lisibilité des maquettes est à améliorer tant au niveau des unités d'enseignements, du nombre de matières choisies par les étudiants et des ECTS (European credit transfert system) accordés.

### Positionnement dans l'environnement

Après une *licence* en droit généraliste, le master *Droit privé européen* trouve pleinement sa place au regard de l'offre de formation de l'établissement à côté des masters *Droit des affaires et du patrimoine*, *Droit de l'environnement* et *Administration publique*. Au niveau régional, d'autres formations similaires sont proposées pour la préparation des carrières judiciaires, toutefois ce master est original du fait de son orientation vers l'international. Plus spécifiquement, la spécialité *Histoire du droit et des institutions* présente également une singularité dans son approche orientée sur la gestion des conflits.

La formation est adossée à l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ, EA 3177) et à ses axes de recherche ainsi qu'à l'Institut associé : l'Institut international de recherches sur la conflictualité (IRCO) pour la spécialité *Droit pénal international et européen*.

L'adossement au milieu socioprofessionnel résulte essentiellement de la participation et de l'implication des professionnels du monde judiciaire national et international dans les enseignements dispensés en seconde année.

Le dossier ne fait état d'aucun partenariat institutionnalisé avec les acteurs économiques et mentionne uniquement un partenariat académique, non institutionnalisé, avec l'institut d'études juridiques (IEJ) de l'université de Limoges pour la préparation des concours de l'école nationale de magistrature (ENM) et l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des barreaux (CRFPB). Au regard du dossier Champ, la spécialité *Histoire du droit et des institutions* bénéficie de partenariats avec des universités grecques (Universités Panthéon d'Athènes et Thessalonique) qui ne sont pas précisés.

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 22 enseignants-chercheurs titulaires ou contractuels, auxquels s'ajoutent certainement des doctorants et des professionnels qui assurent les travaux dirigés. En seconde année, aux enseignants-chercheurs s'ajoutent seulement 7 professionnels assurant 94h pour les spécialités *Droit privé général et européen* et *Droit pénal international et européen*. Pour la spécialité *Histoire du droit et des institutions*, l'équipe est composée de 3 enseignants titulaires, dont un de la faculté des lettres et des sciences humaines, et de 7 enseignants hors établissement, puisque la formation est cohabilitée. Aucun professionnel n'est mentionné dans le dossier, ce qui semble assez logique au regard de son orientation recherche nettement marquée.

Les parcours et les spécialités sont dirigés (ou codirigés) par un enseignant-chercheur, sans que le dossier fasse clairement état de l'identification du binôme et/ou de leurs rôles respectifs.

### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite sont satisfaisants et assez stables. Les données sont toutefois livrées sans aucune analyse.

Sur la période considérée, en première année, les effectifs oscillent entre 48 et 63 étudiants et le taux de réussite entre 66,6 % et 71,9 %. Plus spécifiquement, pour le parcours *Carrières judiciaires et sciences criminelles*, les effectifs varient entre 34 et 50 étudiants et le taux de réussite entre 70,5 % et 74,4 % tandis que pour le parcours *Droit pénal international et européen*, les effectifs, plus faibles et en légère baisse, oscillent entre 9 et 20 étudiants et le taux de réussite entre 50 % et 69,23 %.

En seconde année, le dossier fait état d'une certaine attractivité des spécialités avec entre 70 et 79 dossiers de candidature pour la spécialité *Droit privé général et européen*, 84 et 105 dossiers pour la spécialité *Droit pénal international et européen* et 30 dossiers pour la spécialité *Histoire du droit et des institutions*. Les effectifs varient entre 37 et 47 étudiants, et le taux de réussite, un peu faible globalement, entre 77,77 % et 80,43 %. Plus particulièrement, pour la spécialité *Droit privé général et européen*, les effectifs varient entre 12 et 24 étudiants et le taux de réussite entre 66,6 % et 95 %. Pour la spécialité *Droit pénal international et européen*, les effectifs oscillent entre 15 et 21 étudiants et le taux de réussite entre 76,4 % et 93,7 %. Enfin, pour la spécialité *Histoire du droit et des institutions*, les effectifs à Limoges fluctuent entre 4 et 9 étudiants et le taux de réussite, assez faible, entre 50 % et 55,5 %.

Les données relatives à l'insertion professionnelle, à 30 mois, uniquement mentionnées pour les années 2011-2012 et 2012-2013 avec les enquêtes réalisées respectivement en décembre 2014 et 2015, font état d'un taux d'insertion professionnelle globalement correct (entre 60 % et 63,1 %) puisque les diplômés préparent ensuite des concours de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) ou l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des barreaux (CRFPB) avant d'être intégrés professionnellement. S'y ajoutent 2 et 3 étudiants ayant poursuivi leurs études en doctorat. Les chiffres sont cependant peu fiables puisque le total des diplômés poursuivant en doctorat, ceux en emploi et en recherche d'emploi ne correspondent pas au nombre total d'étudiants ayant répondu à l'enquête. Par spécialité, le taux d'insertion professionnelle varie entre 53,4 % et 55,5 % pour la spécialité *Droit privé général et européen*, de 70 % à 87,5 % pour la spécialité *Droit pénal international et européen*. Pour l'essentiel, les diplômés de la spécialité *Histoire du droit et des institutions* poursuivent en doctorat.

Le dossier d'autoévaluation ne contient cependant que des données globales relatives au poste occupé par les diplômés ne permettant pas de vérifier l'adéquation entre la formation dispensée et l'insertion professionnelle, à l'exception des étudiants qui poursuivent en doctorat. Il fait notamment état de contrats à durée déterminée auprès d'une juridiction pénale internationale ou de la Cour européenne des droits de l'homme.

### Place de la recherche

Le master *Droit privé européen* est adossé à l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ). Les étudiants participent aux manifestations et à la restitution de travaux scientifiques qui donnent lieu à des conférences sur des thématiques de leur spécialité.

Les futurs diplômés bénéficient des conférences liées à leur domaine de spécialité. L'implication est plus forte pour les étudiants qui choisissent l'orientation recherche puisque des séminaires de méthodologie à la recherche sont intégrés à leur formation et qu'ils rédigent un mémoire de recherche. Pour les étudiants ayant opté pour la voie professionnelle, les travaux de recherche sont réalisés essentiellement au cours des séminaires de spécialité.

### Place de la professionnalisation

Après l'acquisition de bonnes connaissances en première année, l'étudiant se professionnalise essentiellement lors de la seconde année. Cette professionnalisation résulte tant du contenu des enseignements que de la dimension pratique qui leur est donnée par les professionnels, toutefois peu nombreux, qui les dispensent en seconde année. S'y ajoute le stage obligatoire d'une durée de 8 semaines au moins qui permet une mise en application pratique des connaissances et des compétences acquises. Pour autant, la formation n'est pas ouverte à l'apprentissage ou aux contrats de professionnalisation.

La fiche RNCP (Répertoire National des Certifications professionnelles) est clairement renseignée, même si les enseignements dispensés, qui sont les mêmes que ceux mentionnés dans le supplément au diplôme, ne correspondent pas à ceux mentionnés dans la maquette du dossier d'autoévaluation pour chacune des spécialités.

Place des projets et des stages
<p>La politique des stages de la formation est bonne avec un stage facultatif en première année, dont la durée n'est toutefois pas précisée tout comme le nombre d'étudiants optant pour ce dispositif.</p> <p>En seconde année, pour les spécialités <i>Droit privé général et européen</i> et <i>Droit pénal international et européen</i>, un stage obligatoire est prévu de 10 semaines minimum pour la première et de 8 à 24 semaines pour la seconde, notamment pour les étudiants effectuant leur stage à la Cour pénale internationale, avec la rédaction d'un mémoire de stage, pour vérifier la manière dont les futurs diplômés mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel. Le stage est clairement intégré dans la formation au titre de l'Unité d'enseignements <i>Méthodologie et d'insertion professionnelle</i>. Cependant, l'annexe descriptive de diplôme (ADD) de la spécialité <i>Droit privé général et européen</i> fait état d'un stage dans une juridiction pénale, internationale ou européenne ou dans une ONG, alors que la maquette ne contient aucun enseignement en droit pénal en seconde année. Pour la spécialité <i>Droit pénal international et européen</i>, un suivi existe, dont les modalités ne sont toutefois pas précisées. L'intégration d'un stage pour la spécialité <i>Histoire du droit et des institutions</i> est en cours de discussion, puisque la formation a pour l'instant essentiellement une orientation recherche.</p>
Place de l'international
<p>La formation bénéficie des échanges à l'international grâce aux conventions signées avec des universités européennes ou du bassin méditerranéen, qui permettent notamment d'intégrer des professeurs invités reconnus dans leurs domaines de spécialité, qui dispensent des enseignements en seconde année.</p> <p>En outre, les étudiants étrangers peuvent bénéficier de l'appel d'offre international de l'université développé pour favoriser l'internationalisation des formations, grâce à des bourses d'excellences qui permettent d'accueillir entre 2 et 4 étudiants dans la spécialité <i>Droit privé général et européen</i> et 2 étudiants pour la spécialité <i>Histoire du droit et des institutions</i> pour la rentrée 2016.</p> <p>En première année, les étudiants ont, de manière classique, un enseignement obligatoire de langue, chaque semestre, sans que le TOEIC (Test of english for international communication) soit pour autant proposé aux étudiants au titre des compétences additionnelles. Il en va de même en deuxième année (le volume horaire des langues est difficile à cerner car seul le volume horaire global des UE est communiqué et non le détail par élément pédagogique de l'UE).</p> <p>Le dossier d'autoévaluation ne fait pas davantage état du dispositif favorisant la mobilité internationale (ERASMUS). En seconde année, outre la dimension internationale du contenu même des enseignements dispensés dans chaque spécialité, des conférences par des enseignants d'universités étrangères sont également proposées aux étudiants pour leur donner une dimension comparative. Plus spécifiquement, des étudiants de la spécialité <i>Droit pénal international et européen</i> sont accueillis en stage à la Cour internationale de justice et, selon le dossier Champ, des partenariats existent avec des universités grecques pour la spécialité <i>Histoire du droit et des institutions</i>, sans aucune indication à ce sujet dans le dossier d'autoévaluation.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les modalités de recrutement en master 1 sont classiques. La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en Droit, sans aucune sélection. La seconde année est ouverte aux étudiants titulaires d'un master 1. Le recrutement s'opère par une sélection sur dossier, sous la direction du responsable de chaque spécialité, avec ou sans entretien. Majoritairement, les étudiants en seconde année ont suivi la première année de la formation, à l'exception de quelques-uns titulaires d'un master 1 <i>Droit des affaires</i> ou <i>Carrières publiques</i>.</p> <p>Le dossier ne fait état d'aucun autre dispositif spécifique d'aide à la réussite pour la formation.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont classiques avec des cours et des travaux dirigés, des supports écrits ou numériques en première année. L'usage du numérique est volontairement conçu comme un outil complémentaire par rapport aux autres techniques classiques d'apprentissage, permettant d'inculquer aux étudiants la rigueur propre aux disciplines juridiques. Un enseignement spécifique d'informatique est prévu au titre des compétences additionnelles en première année. Toutefois, la création du parcours <i>Histoire du droit</i> en première année, prévue pour la rentrée 2016, devrait se faire en intégrant des enseignements en visioconférence.</p> <p>En seconde année, les enseignements prennent la forme de cours magistraux, de séminaires ou d'exposés-discussion, avec une utilisation des bases de données juridiques. Plus spécifiquement, la spécialité <i>Histoire du droit et des institutions</i>, cohabilitée avec les universités de Poitiers et de la Rochelle, donne lieu à des enseignements en visioconférence au semestre 3, avec une possibilité de connexion à domicile pour les étudiants étrangers.</p> <p>Le C2i2 (Certificat informatique et internet) ne semble pas être proposé aux étudiants de la formation au titre des compétences additionnelles.</p>

### Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des connaissances en première année sont classiques : contrôle continu pour les matières assorties de travaux dirigés avec un examen écrit terminal et un examen oral pour les autres. Le dossier ne fait pas état des conditions d'acquisition des unités d'enseignements et des mentions octroyées à l'étudiant, ni d'éventuelles compensations.

En seconde année, les matières donnent lieu à un contrôle continu et à un examen terminal comprenant un écrit (5 heures) et un grand oral, devant un jury comprenant entre 3 et 5 membres, majoritairement des universitaires, auxquels s'ajoutent, selon l'orientation choisie (professionnelle ou recherche), un rapport de stage ou un mémoire de recherche. Pour la spécialité *Histoire du droit et des institutions*, les matières dispensées sous forme de visioconférences donnent lieu à un examen écrit qui se déroule simultanément sur les trois sites et les autres matières à des épreuves orales qui se déroulent à Poitiers. S'y ajoute un mémoire de recherche ou un mémoire de stage selon l'orientation choisie par l'étudiant.

Le dossier ne contient cependant pas d'éléments relatifs aux modalités de réunions des jurys d'examen ou encore aux sessions de rattrapage.

### Suivi de l'acquisition de compétences

Le dossier mentionne clairement qu'il n'y a aucun suivi de l'acquisition des compétences.

Le supplément au diplôme et la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications professionnelles) précisent clairement les compétences acquises par le diplômé à l'issue de sa formation. Toutefois, le contenu du supplément au diplôme ne coïncide pas avec celui des maquettes des spécialités de seconde année et ne contient que la présentation de la seconde année de la formation. En outre, les compétences acquises pour les trois spécialités sont identiques – ou quasi identiques –, ce qui pose clairement la question des spécificités de chacune des spécialités.

Le rapport de stage et le mémoire de recherche en seconde année sont également conçus comme un moyen d'apprécier l'acquisition et la mobilisation des connaissances du futur diplômé.

### Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire du carrefour des étudiants de l'établissement qui réalise chaque année une enquête, par voie postale avec relances téléphoniques sur le devenir des diplômés. Le taux de retour de 70 % est satisfaisant et les résultats sont publiés sur le site du carrefour. Sont envisagées à l'avenir la création d'associations d'étudiants et d'anciens étudiants et d'affichage sur les réseaux sociaux par mention ou spécialité pour favoriser le suivi en temps réel de l'insertion des diplômés.

### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le dossier fait seulement état d'un conseil de perfectionnement annuel, sans en préciser la composition et les résultats. La logique d'autoévaluation n'est pas encore clairement intégrée, même si la création d'un groupe de travail est envisagée pour définir une procédure d'autoévaluation pour les deux années.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Bon positionnement dans l'offre de formation de l'établissement.
- Originalité de la dimension privatiste et européenne et/internationale de la formation.
- Qualité et diversité de l'équipe pédagogique.

### Points faibles :

- Lisibilité difficile des maquettes tant au niveau des unités d'enseignements, que des volumes horaires des enseignements et de l'architecture globale des parcours et des spécialités de la mention sur les deux ans.
- Modalités de pilotage perfectibles (conseil de perfectionnement, procédure d'auto-évaluation et procédure d'évaluation des enseignements, suivi des diplômés).
- Adossement faible au milieu socioprofessionnel et faible présence des professionnels.

### Avis global et recommandations :

Le master *Droit privé et européen* est une formation, qui permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues entre la première année avec deux parcours et trois spécialités en seconde année, ce qui en complexifie la lisibilité, en vue d'une préparation aux différents concours et examens d'entrée.

Les outils d'évaluation de la formation, de suivi des diplômés et de pilotage pourraient être améliorés ou intégrés à la formation. La rédaction des fiches RNCP et du supplément au diplôme devrait être actualisée afin non seulement de veiller à leur adéquation par rapport au contenu des enseignements figurant dans le dossier et de préciser les compétences spécifiques attendues des diplômés de chaque spécialité.

La formation mériterait peut-être d'être ouverte à l'apprentissage ou aux contrats de professionnalisation et de laisser plus de place aux professionnels, ce qui renforcerait l'attractivité du master et l'insertion professionnelle des diplômés qui reste assez faible à 30 mois.

L'architecture de la formation devrait être repensée avec la nouvelle dénomination du master *Droit européen* à compter de 2016, notamment au regard du rattachement du parcours *Carrières judiciaires et sciences criminelles* et de la spécialité *Histoire du droit et des institutions*, sauf à ce que l'établissement crée une mention *Histoire des institutions* puisque le dossier fait état de la création d'un parcours en master 1 à partir de 2016.

# Observations de l'établissement

Limoges, le 9 juin 2017

Alain CELERIER,  
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES  
À l'attention de Monsieur le Directeur du Département  
d'Evaluation des Formations  
2 rue Albert Einstein  
75 013 PARIS



Affaire suivie par  
Virginie Lefebvre  
Directrice des Etudes  
Tél. 05.55.14.92.81  
[virginie.lefebvre@unilim.fr](mailto:virginie.lefebvre@unilim.fr)

et Pascale TORRE  
Vice-présidente CFVU  
[pascale.torre@unilim.fr](mailto:pascale.torre@unilim.fr)

Réf :PFIP/DE/VL/1445

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du Master mention  
« Droit privé européen »**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER

